

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 29 MARS 2021

FOYER DES CAMPAGNES

A 18 HEURES

L'an deux mille vingt et un et le vingt neuf mars, les membres du Conseil Municipal de la Ville de PEZENAS se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RIVIERE Armand - GARCIN-SAUDO Julie - MIALON Aurélie - BOURGAIN Manuel - BOUSQUET Jean-Marie - BALLESTERO Marie - SACCUCCI Rachel - - VERDEIL René - DEMOULIN Danièle - CIET Katia - CASTILLO François - BENTAHAR Nadia - VICENTE Nicole - BLANC Benoit - SUTRA DE GERMA Anne - AZEMAR Danièle - Messieurs VIVARES Robert - DELBAC Patrick LOPEZ Georges - CASTINEIRA Gilbert - - VOGEL-SINGER Alain - FORME Valérie - CAUSSE Florent - VERTICCIONE Kévin

Absents excusés : Mesdames et Messieurs DOS SANTOS Cécile - CHASSAGNE Marie-Hélène - SANTANA Myriam - GUIRAUD Thomas - MOUTOU Xavier

Procurations : Madame CHASSAGNE Marie-Hélène à Madame SACCUCCI Rachel — Madame DOS SANTOS Cécile à Madame DEMOULIN Danièle — Monsieur GUIRAUD Thomas à Madame MIALON Aurélie - Monsieur MOUTOU Xavier à Monsieur CASTILLO François - Madame SANTANA Myriam à Monsieur VOGEL-SINGER Alain

A 18 Heures 00, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire « Si la technique nous dit qu'on est prêt, je vous propose de commencer puisque c'est 18 heures. Même si l'heure du couvre-feu a été retardée et que le conseil municipal est un motif valable pour décaler son retour au domicile, le mieux est qu'on puisse attaquer à l'heure parce que même si l'ordre du jour est plutôt léger, il sera plus dense que ce qu'il paraît sur le, sur le papier avec certaines présentations. On est bon ? Alors je propose à Kevin de faire l'appel. »

Après l'appel Monsieur le Maire reprend « Si donc on est bon pour démarrer puisque le quorum est atteint. Le quorum étant en plus diminué par l'état d'urgence sanitaire mais il est quand même atteint. Les absents étant principalement des cas-contact et n'ayant pas voulu, ou des suspicions de cas-contact n'ayant pas voulu contaminer ou prendre le risque de contaminer tout le monde, c'est aussi pour ça qu'on a un peu décalé les tables pour essayer d'avoir la bonne répartition et la meilleure distance possible. L'ordre du jour commence par la présentation de l'audit financier de la commune qui a été réalisé par le cabinet FININDEV et donc je laisse la parole à Monsieur BAUDOIN pour le présenter. »

<u>Communication au conseil municipal : présentation de l'audit financier de la commune de Pézenas par le cabinet FININDEV</u>

Monsieur BAUDOIN représentant le cabinet FININDEV « Merci, merci Monsieur le Maire, donc, et merci bien sûr à mesdames et messieurs les élus. Donc effectivement nous accompagnons la commune de Pézenas depuis un peu plus d'un an maintenant sur différentes thématiques financières et budgétaires et dans ce cadre la commune nous a sollicités donc pour réaliser, on l'a appelé audit financier, mais pour ce soir une analyse financière rétrospective depuis 2014. Donc on a travaillé avec les comptes de gestion pour que les chiffres soient incontestables et puis pour que l'analyse soit pédagogique on a comparé la commune de Pézenas à un certain nombre d'autres communes de l'Hérault de la même, de la même strate. Voilà donc je vais essayer d'être pédagogique, synthétique, alors je sais pas pour les questions si vous souhaitez attendre la fin de ma présentation ou si vous souhaitez les poser au fur et à mesure. Monsieur le Maire, je ne sais pas comment ... »

Monsieur le Maire « Oh j'ai pas de, d'avis préconçu, ça dépendra de qui souhaite poser une question, si les personnes sentent spontanément qu'elle doit avoir lieu pour la compréhension de tous au moment de la présentation sinon c'est toujours mieux de les regrouper à la fin pour que vous soyez pas coupé et repris chaque fois dans votre argumentaire. »

Monsieur BAUDOIN « Parfait. Alors donc nous avons travaillé comme je viens de le préciser donc sur les comptes de gestion donc les comptes, comme vous le savez, du, du comptable. Donc dans les comptes de gestion, contrairement aux comptes administratifs, vous votez tout à l'heure dans quelques minutes le compte de gestion je crois et ensuite le, le compte administratif. Donc la différence entre les deux, le compte de gestion est un compte avec l'analyse des stocks alors que le compte administratif vous ne disposez que des flux. On a travaillé également avec les états 1259 qui sont les états que vous verrez au moins une fois par an qui vous précisent donc les bases prévisionnelles de l'année, de l'année en cours donc de l'année 2021 quand vous le recevrez et c'est un document donc qui vous sert notamment à voter donc, c'est un document important, un état important, puisqu'il vous sert à voter donc les taux de l'exercice à venir, les taux fiscaux des trois taxes dites « ménage ». Pour la présentation on

a prévu donc deux, deux parties, d'abord on va présenter les produits. Je vais plutôt parler de produits quand j'aborderai la section de fonctionnement, de charges même section, et puis ensuite les recettes et les dépenses de la section d'investissement, donc ça c'est la première partie, on présentera donc les flux, la présentation des flux de dépenses et de recettes. Ensuite on abordera l'analyse à proprement parler donc de la situation financière de, de la commune toujours bien sûr sur la même période. J'ai choisi l'analyse au travers de trois principaux concepts, donc j'en donnerai la définition puisque bien évidemment pour bien comprendre l'analyse faut bien comprendre les, les différents concepts donc j'essaierai aussi d'être, d'être pédagogique. Et puis ensuite on, je conclurai donc sur le point de la situation financière de la commune donc au 31 décembre 2020 puisque le compte de gestion 2020 est le dernier compte connu et en vigueur aujourd'hui. Alors je précise que l'analyse que je vais en faire est complètement indépendante puisque j'interviens pour le compte du cabinet FININDEV pour la commune aujourd'hui avec une analyse et des conclusions, et des recommandations qui sont complètement indépendants bien sûr. Alors sur la, la population tout d'abord. Vous avez dans cette planche, je sais pas si au fond vous voyez bien les, les chiffres, ce qu'on appelle la population INSEE et la population DGF, la différence entre les deux ce sont les résidences secondaires. Vous voyez que la population, l'évolution moyenne sur la période j'ai noté « non significative » puisque à quelques habitants près, même si chaque habitant bien sûr est important, l'évolution n'a pas forcément beaucoup augmenté ou forcément beaucoup diminué, elle est peu significative. La population DGF à quoi elle sert ? Elle sert notamment, en fait la population INSEE elle sert à calculer les ratios. Quand on calcule des ratios on les calcule par habitant généralement pour se comparer à une autre commune donc on prend dans ce cadre-là la population INSEE. La population DGF elle sert aux services de l'Etat à calculer ce qu'on appelle les concours financiers de l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement, la DGF qui est, qui est l'une des dotations les plus importantes versée par l'Etat aux collectivités, aux collectivités locales. Alors on commence par, j'ai fait un choix, j'aurais pu commencer par les produits, j'ai commencé par les charges. Les charges de la section de fonctionnement, vous avez un graphique ici qui vous présente donc les principaux postes pour 2020 donc en 2020 les charges de fonctionnement de la Ville étaient de 10,4, j'ai arrondi bien sûr, de 10,4 millions d'euros. Quatre principaux postes : les charges de personnel comme vous le savez les charges de personnel sont l'un des postes importants, prépondérants dans les collectivités locales et en particulier dans une commune puisque on, si je fais un mini maxi, on est généralement entre 50 et 60%. Mon objectif c'est pas de dire à 50% c'est bien, 55% c'est pas bien et à 60% c'est critique. Bien, bien évidemment tout va dépendre de la proportion de la commune à utiliser entre guillemets le personnel de la commune c'est ce qu'on appelle des actions plutôt en régie ou d'utiliser, d'autres communes le font, c'est un choix politique, plutôt des entreprises privées, évidemment plus on fait appel au privé entre guillemets avec des délégations de service public par exemple, plus évidemment ou moins la proportion des charges de personnel sera importante. Donc finalement c'est pas tant la proportion qui compte, à mon sens, mais c'est plutôt par contre l'évolution de ces mêmes charges de personnel. D'ailleurs vous pouvez tout à fait baisser les charges de personnel, le poids des charges de personnel sur les dépenses frais de fonctionnement par habitant sans forcément baisser les charges de personnel. Tout dépend du rapport entre ces charges de personnel et les charges totales. Alors quatre grands postes : donc 58% de charges qui sont donc des charges de personnel en 2020, ensuite pour un peu plus d'un tiers 37% tout ce qui sert à faire fonctionner les services municipaux donc les fluides, les combustibles, les contrats notamment pour 37%, achat de fournitures, prestations de service, également donc intégrées dans ce, dans ces 37%, les subventions et notamment versées au tissu associatif, les subventions versées donc aux associations, les charges d'intérêt de la dette 5%, le dernier poste étant très peu significatif les charges exceptionnelles. Donc vous avez ici en k€ pour 2020 les quatre grandes rubriques que j'ai recensées dans le compte de gestion 2020. Alors ces, ces charges de fonctionnement on a voulu les comparer, alors il y a une année de décalage, puisque le temps d'avoir les éléments de comparaison de 2020 donc nous ne les possédons pas pardon encore donc l'analyse se fera toujours sur 2019 donc on a comparé Pézenas à Clermont l'Hérault, Florensac, Vias, la moyenne de la strate et la moyenne dit du panel. Evidemment tous les ratios que vous verrez, tous les ratios de comparaison pour les, pour qu'ils soient, pour que l'analyse soit judicieuse, nous les avons divisés par la population INSEE, c'est des ratios par habitant. Donc, bien l'analyse est assez simple, vous voyez que Pézenas 1199 € par habitant en 2019, Clermont l'Hérault 900, Florensac 620, Vias 1627 et la moyenne de la strate 947 € par habitant. Donc j'ai noté que le niveau de charges est nettement plus élevé que la moyenne de la strate, on est dans les charges, on verra ce qui se passe au niveau des produits, ramené à l'habitant donc 1200 € contre 947 € par habitant, un écart qui s'explique donc majoritairement par le poste relatif aux charges nettes de personnel 677, je ne sais pas si vous voyez, 677 € par habitant pour les charges de personnel contre 578 pour la moyenne, contre 536 pour la moyenne de la strate, d'accord. Hormis, par ailleurs les autres postes, hormis les achats et les charges externes, sont également plus élevés que la moyenne de la strate. Donc vous voyez les différentes rubriques, ici donc avec un écart significatif par habitant, en euros par habitant avec les communes sur lesquelles on a choisi de faire la comparaison et pour être plus global la moyenne de la strate. Alors ces charges elles se subdivisent en plusieurs chapitres, quand vous voterez un BP, un compte administratif, vous aurez cette notion de chapitre, charges de personnel, charges financières, charges exceptionnelles par exemple. Donc vous voyez ici l'évolution entre 2014 et 2020. On les a subdivisées en deux grands blocs, ce qu'on appelle les charges courantes et on y reviendra tout à l'heure quand on analysera les principaux indicateurs d'épargne. En analyse

financière on va toujours regarder ce qui est courant, en comptabilité privée on parlerait d'exploitation, le train de vie de la commune on va dire, donc on va forcément à un moment donné faire une analyse, une différence entre des produits courants et des charges courantes. Ensuite on a un deuxième bloc qu'on va appeler le bloc financier et puis le bloc exceptionnel. Donc ces charges courantes, donc elles ont sensiblement baissé 10,3 millions d'euros en 2014, 9,8 millions d'euros en 2020, d'accord. On note néanmoins qu'elles ont augmenté sur la période 2018-2020. Alors il y a des transferts de charges qui ont expliqué, sans rentrer dans le détail, et notamment celui relatif à la compétence eau et assainissement qui est intervenu en 2017, qui a donc notamment fait baisser donc les charges de personnel à hauteur de 250 000 €. Vous voyez que les charges financières ont baissé sur la période, un peu plus de 100 000 €, bon c'est bien sûr lié aux conditions favorables du marché, puisqu'aujourd'hui les taux sont extrêmement bas, ils l'étaient déjà il y a quelques années mais un petit peu plus hauts néanmoins. Et puis les charges exceptionnelles bon, là aussi, pas d'élément, pas d'élément particulier, d'accord. Donc ces charges ont baissé 10,9 millions d'euros en 2014, 10,4 millions d'euros en 2020 mais attention entre les différentes années le transfert de la compétence eau et assainissement est venu un petit peu polluer, si je puis dire, l'analyse. Alors on les a regroupés, les chiffres sont peut-être petits, je vais juste m'arrêter sur les éléments les plus importants en différents postes et puis on a fait une évolution moyenne. Donc sur la période d'étude l'écart -600 000 € entre 2014 et 2020 provient essentiellement donc des postes relatifs aux achats, à l'entretien du patrimoine et aux festivités et communication, les fluides ont également baissé de 100 000 € sur la période, d'accord. C'était simplement pour remettre les principales rubriques, on les a regroupées en fonction de leur, en fonction des articles comptables sur les différentes rubriques donc que vous voyez sur cette planche. Donc ça c'était le chapitre 011, l'autre grand chapitre en charges de fonctionnement c'est ce qu'on appelle le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », dans ce chapitre on va trouver les contributions, la contribution incendie donc qui est obligatoire, les subventions aux associations qui ont baissé sur la période, 387 000 € en 2014, 231 000 € ici en 2020, je ne sais pas si vous voyez, voilà, et les autres subventions c'est-à-dire les subventions pardon versées, les autres subventions pardon qui sont restées à hauteur de, qui ont augmenté en 2019 et qui sont passées donc à 365 000 €. Donc ces charges de gestion courante ont augmenté d'un peu plus de 4% en moyenne par an sur la période. Ensuite au niveau des produits, donc là aussi on les a regroupés en plusieurs, en plusieurs rubriques, on appelle la fiscalité, on va trouver dans la fiscalité, la fiscalité directe et la fiscalité indirecte, les dotations et subventions dans lesquelles on va retrouver donc la DGF, la dotation globale de fonctionnement. Alors ces produits en 2020 s'élevaient à 11,6 millions d'euros. Les impôts et taxes donc la fiscalité directe et indirecte représentent un peu plus de la moitié, 52% des produits courants, quand vous avez 100 de produit, et bien il y a 52 € ou 52% qui sont de la fiscalité directe et indirecte, et pour les dotations et participations 16%, le poste majoritaire c'est commun dans les communes c'est la fiscalité et notamment la fiscalité directe. Sur ce poste trois rubriques : le produit de la fiscalité sur les ménages, ménages entre guillemets puisque dans ce qu'on appelle les produits ménages vous avez la TH, qui va être supprimée sur les résidences principales à compter de cette année, le foncier bâti c'est pour ça qu'on l'appelle, le terme est pas forcément approprié puisque le foncier bâti n'est pas payé que par des ménages mais aussi par des entreprises, et le foncier non bâti. Donc sur la fiscalité globale 78% proviennent de la fiscalité dite sur les ménages, 12% sur la fiscalité reversée et enfin 10% sur la fiscalité indirecte notamment la taxe sur l'électricité, les droits de place et les droits de mutation, les droits de mutation étant des recettes percues en fonction du, des ventes immobilières sur votre commune. Donc là aussi on a fait l'évolution bien sûr depuis, depuis 2014. Alors la fiscalité ménages évolue très peu, seulement +1,6% en moyenne sur la période. Qu'est-ce qui fait varier le produit de la fiscalité ménages : les bases premièrement et éventuellement les taux. Si le conseil municipal, les conseils municipaux sur la période ont décidé de faire varier à la hausse ou à la baisse les taux c'est ce qu'on appelle l'effet taux. Au niveau de l'effet base vous avez deux variations. Vous avez une première variation qu'on appelle la variation forfaitaire qui est votée en loi de finances qui réévalue les bases chaque année et puis vous avez l'évolution physique, la construction de logements sur, sur la commune. Donc cette fiscalité globale a peu varié même très peu varié sur la période puisqu'elle n'a augmenté que de 1,6% en moyenne par an. Le deuxième poste donc « dotations et participations » : la DGF est passée de 2 millions d'euros à 1,8 millions, c'est l'année enfin la période on va dire 2017, 2014-2017 pardon a été une période durant laquelle à l'époque donc le gouvernement de François HOLLANDE a massivement baissé la DGF puisque ce gouvernement a voulu faire contribuer, c'est comme ca que ca s'est appelé, les collectivités locales à l'effort de redressement aux finances publiques donc cette contribution a fait que en moyenne en France la DGF des communes a été divisée par deux. La commune de Pézenas est éligible à d'autres dotations, dans la DGF il y a plusieurs composantes et donc c'est pour ça que finalement il y a une baisse mais qui est pas aussi forte qu'on peut le trouver dans d'autres, dans d'autres communes. Donc ces produits courants ont baissé de 0,6% en moyenne, bon on va dire que, en gros si je résume, ces produits courants ont été stables sur la période 11,6 à 11,9 millions d'euros sur sept exercices, les -0,6% sont quand même pas très significatifs. Donc là aussi on vous a comparé, comme pour les charges au niveau des produits par habitant avec les mêmes communes. Donc on a vu tout à l'heure que les charges de fonctionnement par habitant étaient plus élevées, et bien finalement on a la même analyse au niveau des produits 1395 € par habitant pour votre commune contre 1144 € par habitant pour la moyenne de la strate, on verra après est-ce que ça vient des bases, est-ce que ça vient des taux ou peut-être est-ce que ça vient des deux ? On verra cette analyse. La

DGF donc 205 € par habitant, les produits de service et du domaine donc essentiellement les redevances tarifaires 140 € par habitant. Donc on explique cet écart essentiellement par les impôts locaux 694 € par habitant contre 500 pour la moyenne de la strate, d'accord. Alors ici on a essayé de, d'analyser comme je viens de le préciser l'évolution donc entre la commune et les communes comparables : est-ce que cet écart provient des bases, est-ce que cet écart provient des taux ? Et donc on a pris ici, on a décomposé le produit global entre le produit TH, le produit foncier bâti et le produit, c'est plus marginal, foncier non bâti. Donc vous voyez que à Pézenas le taux de TH faisait en 2019 22.12%, je vous laisse lire les taux dans les autres communes, et en tout cas, par rapport à la moyenne de la strate 15,29%, donc un taux ici beaucoup plus élevé que la moyenne de la strate. Ensuite on a regardé les bases 1254 € contre 1393 € pour la moyenne de la strate donc un écart de l'ordre de -10%. Au niveau du foncier bâti donc là aussi un taux plus élevé 31,50 contre 20,96% pour la moyenne de la strate et donc finalement au niveau des impôts locaux 692 € par habitant, donc on voit, les bases sont ici plus faibles et les taux plus élevés donc j'ai indiqué que la commune de Pézenas est très fiscalisée, il y a un indicateur calculé par les services de l'Etat pour ça, ça s'appelle l'effort fiscal, j'en donne pas la définition mais vous voyez que il est sur la commune égal à 1,17 et vous avez un deuxième indicateur qui mesure également la richesse de la commune par les bases, c'est ce qu'on appelle le potentiel fiscal. Donc le potentiel fiscal ça n'est pas le produit fiscal puisque le produit fiscal ce sont vos bases multipliées par vos taux. Le potentiel fiscal ce sont vos bases multipliées par les taux moyens nationaux, donc plus vous avez un potentiel fiscal faible, comme tout le monde a les mêmes taux, les taux moyens nationaux, plus globalement la commune a des bases faibles, d'accord. C'est ce qu'on appelle donc le potentiel fiscal. Alors la commune donc est éligible à ce qu'on appelle la dotation de solidarité rurale et à la dotation nationale de péréquation. Donc dans la DGF vous avez plusieurs composantes : la part forfaitaire que tout le monde reçoit et d'autres dotations qui sont, comme je viens de le préciser, enfin je l'ai pas encore vraiment dit mais j'ai un peu fait, un peu fait l'introduction on va dire, pour être éligible aux autres dotations, donc vous avez la DSR, la dotation de solidarité rurale, la DSU, la dotation de solidarité urbaine, ce sont essentiellement des communes avec beaucoup de logements sociaux, des communes urbaines et la dotation nationale de péréquation sans rentrer dans le détail, pour être éligible à cette dotation il faut avoir sois un effort fiscal plus fort, on a vu que c'était le cas, soit un potentiel fiscal plus faible et, on a vu que c'était le cas, et donc dans ce cadre-là l'Etat considère que la commune a besoin d'avoir des taux élevés, puisqu'elle a des bases plus faibles. C'est pour ça que vous êtes éligible à ces deux dotations notamment. Donc du coup j'ai noté un critère de dépendance, entre guillemets, par rapport à ces dotations puisque si demain ou après-demain, dans un an, dans deux ans, ces dotations étaient complètement revues ou réformées, vous pourriez, dans un cadre comme dans l'autre, soit avoir encore des dotations qui augmenteraient soit, on pourrait penser qu'elles pourraient même être supprimées ou baissées fortement en fonction des lois de finances qui sont légiférées chaque année. Voilà donc simplement pour, tout à l'heure je parlais de la contribution à l'effort de redressement des finances publiques pour que vous ayez une idée quand même de ce que ça représentait pour votre commune en 2014 donc l'Etat a ponctionné la DGF de 87 000 € puis en 2015 de 216 000 € puis en 2016 de 218 000 € et en 2017 la dernière année 111 000 €. Vous voyez que ça représente quand même un poids important, en euros c'est quand même un volume important de contribution. Aujourd'hui il y a pas de nouvelle baisse mais celles qui ont vu le jour depuis 2014 elles sont toujours là, elles existent toujours. Bon je vais passer ici, voilà donc vous percevez en K€, 800 000 € enfin la DGF totale pardon ici 1,8 millions d'euros de DGF totale contre 2 millions d'euros en 2014 donc une baisse mais pas si importante compte-tenu de ces dotations dites de péréquation. Voilà donc des produits qui ont varié de -0,6% sur la période, des droits de mutation ce qu'on peut noter donc des droits de mutation qui ont été plutôt dynamiques 269 000 € en 2014, 427 000 € en 2020. La DGF j'en ai parlé. Des subventions de fonctionnement, je précise en section de fonctionnement 670 000 € en 2014, 1,1 millions en 2020, donc une augmentation là des subventions de fonctionnement. Qu'est-ce que on peut noter? Et bien sûr une baisse des redevances municipales en 2020, 2020 ayant été une année comme vous le savez malheureusement avec le confinement pendant onze semaines entre début mars et mi-mai, et bien donc évidemment les équipements ayant été fermés malheureusement beaucoup de perte au niveau de ces redevances. Voilà au niveau, pour terminer sur la partie produits, donc vous voyez ici l'évolution des bases, donc des bases qui ont globalement été assez peu dynamiques puisque en moyenne la TH, les bases TH n'ont augmenté que de +1,3% par an, quand on sait que dans les 1,3 vous avez la revalorisation forfaitaire qui fait on va dire en gros autour de 1% donc ça veut dire que au niveau de la revalorisation physique elle est extrêmement faible. Le foncier bâti a augmenté de façon un petit peu plus forte mais néanmoins le chiffre n'est pas très élevé à +2,1% par an. Donc au final le produit fiscal a augmenté de 1,6% chaque année. Donc vous voyez que l'évolution n'est pas très très élevée et vous avez ici donc la comparaison entre la commune et la moyenne de la strate en France. Donc la couleur sombre étant Pézenas 22,12% pour la TH contre 15,29 pour la moyenne de la strate en France. Et donc ici le foncier bâti et le foncier non bâti 31,50 contre 20,96 ce sont les chiffres que vous avez vus tout à l'heure quand on comparait les bases et les taux. Est-ce que vous avez des questions peut-être là sur la partie fonctionnement? »

Monsieur le Maire « Non on peut poursuivre je pense. »

Monsieur BAUDOIN « Alors maintenant sur la partie investissement sans évidemment donner un avis sur les projets qui ont été menés, j'ai simplement remis chaque année les différentes rubriques là aussi des dépenses d'investissement donc qu'avons-nous dans les dépenses d'investissement? Tout d'abord les dépenses d'équipement. Dans les dépenses d'équipement, on a l'entretien du patrimoine communal, de tout le patrimoine que possède bien sûr la commune et puis ce qu'on appelle les projets nouveaux, d'accord ? Donc ces dépenses d'équipement en K€ 1,4 millions d'euros en 2014, je lis quelques années 1,5 millions en 2015, 2,3 millions en 2016 et une forte année en 2020 donc l'année passée 6,3 millions d'euros. On a également le remboursement de la dette en capital ce qui permet à la commune de se désendetter, les charges financières c'est le coût de l'argent prêté mais là donc on a ce qui permet à la commune de se désendetter, entre 1 à 1,2 millions d'euros chaque année, donc la commune se désendette, enfin se désendetterait à cette hauteur bien évidemment si elle ne levait pas des emprunts nouveaux, d'accord, et puis vous avez quelques dépenses financières. Alors, là aussi donc on les a cumulées sur la période, contrairement au fonctionnement ça va être beaucoup plus volatile, il y a quand même moins de notions structurelles que les charges ou les produits. Ces dépenses d'équipement donc à 62%, ces dépenses d'investissement à 62% donc ce sont des dépenses d'équipement, à 32%, un tiers, c'est le remboursement de la dette en capital. Donc sur la moyenne des, sur les sept années la commune a réalisé donc 27,8 millions d'euros de dépenses d'investissement, on note que le niveau des dépenses d'équipement a beaucoup fluctué sur la période 1,4 millions d'euros en 2014 contre 6,3 en 2020. Donc vous voyez le graphique à droite. L'effort d'équipement a été particulièrement faible en 2017 1,2 millions d'euros, alors que dans le même temps, on le reverra quand on aura les équilibres globaux, en 2017 la commune alors que l'effort d'équipement était très faible a, son endettement a fortement augmenté en l'occurrence de +3,7 millions d'euros. Donc là aussi on a voulu comparer, donc on a pris, on n'a pas pris qu'une seule année puisque comme je l'ai dit c'est très volatile, donc on a pris la moyenne de 2014 à 2019, on a divisé par le nombre d'années pour avoir un chiffre beaucoup plus représentatif des communes donc de Clermont l'Hérault, des mêmes communes que tout à l'heure, et de la moyenne de la strate. Donc sur, alors on note que le niveau des dépenses d'équipement est beaucoup plus faible que la moyenne de la strate, alors là évidemment on n'a pas pris 2020, on a pris 2014 à 2019 puisque je n'ai pas les données nationales de 2020, sur la période la Ville a réalisé donc 198 € de dépenses d'équipement par habitant contre, pas le double mais quand même un montant beaucoup plus élevé, 305 € pour la strate. Si on reprend 305 € multipliés par votre population ça représenterait un effort d'équipement annuel de 2,6 millions d'euros. On a vu que on n'était pas 2,6 mais plutôt à 1,5 millions d'euros donc un écart là aussi important. Puis donc vous avez les communes de Clermont l'Hérault 257 € par habitant, Florensac et Vias avec un, avec des investissements très importants sur cette période. Alors ensuite, on a vu les dépenses, dernier point avant d'aborder donc les indicateurs d'équilibre, les recettes. Quelles sont les recettes de la section d'investissement, vous avez ce qu'on appelle le FCTVA donc qui est un fonds versé par l'Etat en fonction de dépenses éligibles, vous avez, vous percevez des taxes d'aménagement, la commune a réalisé quelques cessions notamment en 2019 1,3 millions d'euros, des subventions et la commune a levé des emprunts, d'accord donc ça c'est ce qu'on liste comme étant donc les recettes d'investissement de la commune. On a noté que le taux de subventions à notre sens est plutôt faible voire très faible, 8% pour la Ville, donc le taux de subvention c'est le total des subventions perçues divisé par le total des dépenses d'équipement contre 21% pour la strate, donc un taux là aussi qui est un rapport de 1 à 3 à peu près. Voilà pour les dépenses et les recettes d'investissement. Des questions ? »

Monsieur le Maire « Non toujours pas. »

Monsieur BAUDOIN « Toujours pas. Alors maintenant donc après avoir vu les charges, les produits et puis ce qui compose donc la section d'investissement, et bien finalement quelle est la situation financière, comment va-t-on l'apprécier de la commune au 31 décembre dernier. Alors d'abord on s'est intéressé, vous savez dans un budget primitif, vous savez, ou peut-être vous savez un tout petit peu mais vous l'avez forcément entendu qu'une collectivité locale, contrairement à l'Etat ne peut pas emprunter pour rembourser sa propre dette. Il n'y a pas de déficit, enfin si déficit il y a c'est la Chambre Régionale des Comptes, l'Etat finalement qui donne un petit peu ses consignes, lui peut être en déficit mais pas une collectivité locale donc on a voulu ici avant d'aborder les indicateurs financiers de vérifier simplement ce concept donc on l'a scindé en deux graphiques, en deux blocs. Est-ce que la section de fonctionnement est équilibrée, est-ce que chaque année mes produits sont supérieurs à mes charges ? Donc vous avez les produits en bleu dans le graphique de gauche et les charges en couleur bordeaux et à droite est-ce que la commune n'a pas levé d'emprunt pour rembourser sa propre dette auquel cas elle n'aurait pas respecté son équilibre budgétaire donc vous voyez que non même si 2014 on était quand même pas très très loin, donc chaque année les ressources de la commune ont, lui ont permis de rembourser le capital de sa dette, d'accord. Donc ça c'est pas une appréciation sur sa situation financière c'est simplement de voir si elle a respecté on va dire ce que préconise le Préfet, les services de l'Etat. Est-ce que les contraintes légales imposées ont été respectées, donc ces deux contraintes ont bien été respectées par la commune. Alors pour analyser la situation financière on a pris trois, trois indicateurs, ce qu'on appelle l'excédent brut de fonctionnement, je parlais tout à l'heure du cycle d'exploitation pour celles et ceux qui font de la comptabilité privée, EBE excédent brut d'exploitation normalement vous connaissez bien. Est-ce que l'évolution des produits courants de la commune sur la période a été plus forte ou moins forte que les charges de même nature, c'est ce qu'on appelle l'excédent brut de fonctionnement. Ensuite comme nous n'avons pris dans l'EBF que ce qui est courant, que ce qui est structurel évidemment il faut pendre le reste, deuxième indicateur la CAF brute, c'est l'excédent brut de fonctionnement moins le résultat financier moins le résultat exceptionnel, c'est ce qu'on appelle la CAF. Et enfin troisième et dernier indicateur, la CAF nette, on repart de la CAF brute et on retire le remboursement de la dette en capital. A quoi la CAF nette va-t-elle servir ? A financer au détriment de l'emprunt une partie des dépenses d'investissement, alors il y a toujours un dilemme ou un choix politique entre quel niveau d'épargne, quel niveau d'emprunt. Si au sein de votre conseil municipal si vous décidiez de ne jamais lever d'emprunt, jamais, et bien ça veut dire que c'est, que ce sont les contribuables d'aujourd'hui qui vont tout financer par l'impôt y compris si vous construisiez une médiathèque, ce qui serait quand même peut-être pas forcément judicieux, puisque la médiathèque on peut penser qu'elle sera encore là dans quinze ans, vingt ans, trente ans et donc l'emprunt fait partie au moins pour les projets nouveaux de la source de financement, par contre quand vous allez acheter des véhicules, des véhicules communaux, du matériel informatique évidemment vous n'allez pas emprunter c'est un peu comme si un ménage faisait un emprunt pour acheter un four à micro-ondes, j'exagère, mais et donc on va scinder en fait l'entretien courant qui peut être plutôt financé par la CAF et les projets nouveaux par l'emprunt. Alors l'excédent brut de fonctionnement de la commune en 2020 il est de 1,7 millions d'euros. La différence entre les produits courants, je le dis, puisqu'après je fais une petite interrogation écrite, entre les produits courants et les charges de même nature, il est resté stable finalement sur la période puisque on a eu, on l'a vu, des produits qui ont baissé mais au même rythme que les charges de même nature, -400 000 € pour l'un comme pour l'autre. 242 € par habitant en 2019 donc il est sensiblement plus élevé que la moyenne des communes de la strate, donc finalement quand on prend ce qui est structurel normalement on est, enfin la commune est très comparable à la moyenne de la strate. On verra ce qui va se passer après quand on va prendre les charges financières et l'annuité dans son ensemble. Donc ensuite à partir de l'EBF on a retiré donc, toujours en K€ le résultat financier et le résultat exceptionnel, on obtient la CAF, on est sur un taux d'auto-financement entre 9 et 11%. Les services de l'Etat ou les analystes financiers considèrent qu'un taux d'auto-financement a minima de 10%, enfin un taux d'auto-financement de 10% est un minimum on va dire à respecter pour qu'il soit somme toute correct, ce qui était le cas en 2020. Ensuite on retire le capital de la dette, donc qui est assez élevé, et donc on obtient en 2020 une CAF nette, alors elle est, je peux dire quand même qu'elle est très proche de 0, elle fait +42 000 €, ca veut dire que une fois payée toute l'annuité de la dette il ne restait plus en 2020 que 42 000 € et je parlais tout à l'heure de l'entretien du patrimoine, je serais assez étonné que vous ne, n'utilisiez que 42 000 € pour entretenir tout votre patrimoine, 42 000 € c'est le prix d'une belle voiture ou de deux belles voitures neuves. Néanmoins donc, tout dépend de ce qu'on appelle une belle voiture, une CAF nette donc positive, vous voyez qu'en 2014 elle était négative à hauteur de -220 000 €. Donc ce taux d'autofinancement de 11%, et bien ça signifie que sur 100 euros de recettes de fonctionnement, la ville en a préservé 11 pour se désendetter et pour s'équiper et on voit que une fois qu'elle s'est désendettée et bien il lui reste quasiment plus rien 42 000 euros divisés par la population ça doit faire un montant assez faible même très faible. Un niveau d'auto-financement égal à celui de la strate 196 euros par habitant donc on voit qu'en 2020, je me répète, cette CAF nette est très proche de 0 ce qui signifie que la commune donc même si évidemment il vaut mieux +42 000 que -250 000, mais néanmoins donc un niveau d'épargne très faible et donc ça veut dire que un niveau d'épargne très faible, un taux de subventions très faible, la commune soit elle devra avoir un plan d'investissement très faible soit elle va, du coup, faire appel à l'emprunt puisque bien évidemment moins on a d'annuités, toutes choses égales par ailleurs, plus on va, plus on risque d'emprunter. Donc un chiffre qu'on juge quand même assez inquiétant puisque une commune doit auto-financer c'est ce que je viens de dire donc ses dépenses d'entretien du patrimoine, des véhicules et de tout le patrimoine de la commune, et j'imagine qu'il est quand même conséquent en termes de dépenses d'investissement. Alors quand on vous compare là aussi donc aux moyennes des autres communes de la strate, on note que la CAF nette est nettement inférieure à celle de la strate, en fait c'est simple, dès qu'on prend l'annuité, dès qu'on prend la totalité et notamment le capital remboursé qui est élevé, et bien on se retrouve avec des chiffres beaucoup plus faibles que la moyenne de la strate, un écart de un à deux, 69 € pour la Ville en 2019 contre le double pour la strate. Cet écart défavorable s'explique par donc le très fort taux d'endettement de la commune. Néanmoins sur la période donc la commune a préservé 1,4 millions d'euros d'épargne nette positive mais, donc je me répète, on peut considérer que ce volume n'a pas permis de financer une grande partie de ses dépenses d'entretien bien au contraire. Ensuite on a voulu, avant de passer à la dette, analyser comment les investissements ont été financés donc on a cumulé vos dépenses d'équipement sur la période, on a retiré toutes les ressources FCTVA, subventions perçues par la Ville c'est ce qu'on appelle le besoin de financement 14 millions d'euros sur la période. Comment la commune a financé ces 14 millions d'euros ? Donc on a cumulé la CAF brute, on obtient 10 millions d'euros ici 10,4 donc en fait la commune a financé par de l'auto-financement si je puis dire 70%, a couvert par de l'auto-financement à hauteur de 70% donc son besoin de financement et 30% par de l'emprunt, par de la variation de dette, par de l'endettement. Alors si on arrive à ce chiffre-là, je le rappelle, c'est aussi parce que l'effort d'équipement, on l'a vu, a été plutôt très faible. Tout à l'heure quand on l'a comparé avec la commune, avec la moyenne des communes de la strate. Alors l'analyse de l'endettement et de la solvabilité, là

on a vu comment a varié l'EBF, la CAF brute, la CAF nette. S'arrêter et analyser une situation financière simplement avec ces trois indicateurs, ça serait incomplet puisque il faut aller jusqu'à ce qu'on appelle la solvabilité. Si vous avez un salaire deux fois, trois fois plus élevé que votre voisin mais que vous êtes six fois plus endetté, et bien vous avez une moins bonne solvabilité. Donc là c'est un peu pareil, on va analyser certes les indicateurs d'auto-financement, on va analyser également la dette, et on va faire le rapport entre les deux, c'est ce qu'on appelle la solvabilité. En l'occurrence on va diviser l'endettement par l'auto-financement. Combien d'années seront nécessaires à la commune pour rembourser toute sa dette si elle v consacrait la totalité de son épargne brute : un an, deux ans, trois ans, dix ans, vingt ans ou plus ? Bon, donc au niveau de la comparaison de la dette, on le voit là il faut pas être, ça se voit évidemment très vite, ramené à l'habitant le stock de dette représente plus de 2000 € par habitant, en 2019 c'était 1729 contre 828 euros pour la moyenne de la strate, donc là on est du simple, du simple au double donc une commune qui est très endettée. Et vous voyez la variation ici de l'encourt de dette depuis 2014. Alors on a pris deux ratios pour évoquer la solvabilité que je viens d'évoquer, le premier c'est ce qu'on appelle le taux d'endettement, donc le taux d'endettement c'est son stock de dette divisé par ses produits courants. Est-ce que la commune a plus ou moins de dette que ses produits courants ? D'accord, et le deuxième c'est ce qu'on appelle la capacité de désendettement, c'est celui que je viens d'évoquer le stock de dette divisé par la CAF brute. Alors vous voyez que donc le stock de dette est passé de 13,3 millions d'euros à 18,9 millions d'euros, il a évolué, il a augmenté en moyenne de +6%. Les produits courants, eux ils n'ont pas augmenté +6% on va dire qu'ils sont restés à peu près stables, et donc le taux d'endettement il est passé de 111% à 163%. Ça veut dire quand vous avez 100 de produit courant et bien vous avez 163 de stock de dette. Les services de l'Etat recommandent que le taux d'endettement avoisine les 100% donc là évidemment on en est quand même assez loin, c'était déjà supérieur en 2014, ça l'est encore plus en 2020. Pour le deuxième indicateur donc la capacité de désendettement, on le voit pas ici, combien d'années sont nécessaires ? Donc en, où est-ce que je l'ai mis ? Voilà donc ici vous voyez la capacité de désendettement, le C et le D c'est capacité de désendettement de la commune en bleu 14,5 années et les services de l'Etat, les lois de finances, la loi de programmation des finances publiques considèrent que jusqu'à huit ans c'est une solvabilité correcte, entre, à partir d'une dizaine d'années elle commence à devenir tendue et à partir de, ou supérieur à quinze ans la commune risque même d'être en insolvabilité. D'accord, donc vous voyez que là 14,5 on est quand même très proche de quinze ans puisque le stock de dette on l'a vu a fortement augmenté sur la période, puisque bon j'ai listé +6% en moyenne par an. Il a beaucoup, enfin il a augmenté beaucoup plus vite que n'a augmenté l'autofinancement. Alors je sais pas si vous voyez les différents chiffres mais vous aurez j'imagine le support donc on a repris ici par rubrique tout ce que je viens d'évoquer depuis 2014 donc avec les produits courants, la fiscalité directe, indirecte, les dotations, les charges courantes, les charges de personnel, les autres charges de gestion, l'EBF 1,7 - 1,7 donc il est resté stable, le taux d'auto-financement 9% - 11%. Tant qu'on est sur le fonctionnement, on reste sur des indicateurs corrects mais dès que on prend le capital remboursé lié donc bien sûr à la dette, ici remboursement du capital de la dette, donc on est sur des niveaux beaucoup plus bas. Le stock de dette donc 14,3 millions d'euros au 1er janvier 2014, 18,9 millions d'euros au 31 décembre dernier, capacité de désendettement de 12 ans à plus de 14 années. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur le Maire, « Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Monsieur VOGEL. »

Monsieur VOGEL-SINGER, Conseiller municipal de la minorité « Bien sûr. Ne serait-ce que sur le stock de dette, est-ce qu'on peut préciser tout simplement, je vais pas passer sur le fonctionnement, j'y reviendrai rapidement mais pour la clarté du débat le stock de dette à la fin de 2020, dedans il s'établit comment par rapport notamment à l'opération Saint Christol, par rapport aux derniers investissements qui ont été faits, quel est le niveau du stock de dette par rapport à 2014 ? Si on analyse un stock de dette il faut regarder quelle est la capacité de cette dette d'être réduite notamment par la réalisation d'actifs donc qui sont propriété communale donc simplement quelle est cette, cette balance ? »

Monsieur le Maire « Nous le verrons certainement au moment du compte administratif mais l'opération Saint Christol et l'inscription de la dette pour l'opération Saint Christol, qui n'est pas de notre fait, qui est le fait d'un acte d'acquisition signé le 20 décembre 2019 porte autour de 4 millions d'euros, 3 934 019,56 centimes si je veux être exact, effectivement qui pourraient être remboursé mais qui à ce jour n'est pas remboursé et on en débattra pendant le compte administratif et qui présuppose que l'opération se réalise et se réalise dans les conditions prévues ou imaginées. »

Monsieur VOGEL-SINGER « Je suis tout à fait d'accord simplement par rapport à cette analyse, qu'est-ce qui au 31 décembre 2020 correspond à des investissements d'avenir donc à une dette qui finance des opérations qui sont des opérations essentielles pour la Ville notamment pour demain retrouver des recettes de fonctionnement qui soient des recettes de fonctionnement à la hauteur de la Ville de Pézenas. Quant au niveau de, derrière bon si je, si on lance le débat effectivement sur cette, quand vous évoquez les, les dépenses de fonctionnement je veux dire c'est intéressant aussi de, de raisonner en grandes masses mais par rapport à ces grandes masses-là après il faut

rentrer dans les détails parce que quand vous dites 58% de, de frais de personnel, bon quels sont les services qui sont mis en regard par rapport à d'autres collectivités. Vous dites effectivement ça dépend de, des villes où il y a des correctifs à faire, le premier élément pour moi c'est qu'est-ce qu'on met en regard de ces dépenses de personnel en termes de services à la population ? Et c'est là que le choix derrière est à faire pour l'avenir de Pézenas entre le niveau de services, bon après il y a la gestion, il y a la rigueur de gestion qu'évoquait au dernier conseil municipal Madame SACCUCCI mais il y a aussi le, il y a aussi le, le niveau de service qui est à, qui est à définir, qui est à calibrer, et qui est un élément intéressant. Quand vous parlez du transfert de compétences eau/assainissement au niveau des charges de fonctionnement, là on est sur le budget communal donc l'impact ne correspond qu'au transfert de charges essentiellement qui sont en contrepartie dans le, dans les produits de fonctionnement, donc ca aussi c'est un élément à préciser. Je veux dire on peut regarder ces évolutions-là mais si on fait référence à un élément donné, il faut aussi qu'on regarde à quoi ça correspond en l'occurrence sur l'eau et l'assainissement, ce que vous évoquez en termes de transfert de compétence n'impacte que par la « refacturation » des prestations, je simplifie aussi au budget de l'eau et de l'assainissement, dans les deux sens les charges supportées et les transferts de charges subits. Ensuite sur les subventions, quand vous indiquez une réduction importante parce que je suis sensible à cette démarche, effectivement nous avons sur la période baissé le niveau des subventions aux associations mais simplement quand vous évoquez 380 000 qui passent à près de 200 et quelques, là-dedans il y a des, il y a des opérations d'ordre comptables qui font que le niveau de subvention a baissé à cause de ces opérations d'ordre sur les six ans donc je pense que là on est sur des analyses en grandes masses qui montrent bien ce qu'on a dit depuis des années et je pense que on était dans des rôles différents pendant plusieurs années, on s'est retrouvé avec une, une critique qui était faite de la gestion municipale. Bon ce qui a été dit, ça a toujours été que on voulait investir aussi sur des projets d'avenir qui ont dans le passé pas forcément été accompagnés et qui aujourd'hui doivent l'être. Bon en ce qui concerne les, les subventions on est d'accord sur le, le faible taux de 8% mais il y a déjà eu une amélioration avec la conseillère départementale et la conseillère régionale qui sont autour de cette table, sur le précédent mandat des capacités de discussion et de dialogue pour les subventions, mais il reste effectivement là aussi des efforts à faire en fonction du niveau de, d'investissement et du type d'investissement qui sera fait donc tout ca c'est à, c'est à regarder. Mais au-delà des grandes masses, après si on veut avoir une analyse fine il faut vraiment rentrer dans le détail et regarder à quoi correspond cet endettement. Aujourd'hui il y a une situation comme hier qui est une situation de la Ville de Pézenas qui est difficile et moi je reste persuadé aujourd'hui comme hier que ce sont les opérations d'avenir qui ont été engagées qui permettront de restaurer une situation financière qui sera tout à fait correcte pour l'avenir de Pézenas. Après, aujourd'hui c'est à la majorité municipale effectivement, mais on sera présent, accompagnant et vigilant, qu'il incombe de faire vivre la Ville et on espère tous que ce, cette situation en 2020 permettra de, avec les investissements qui ont été préparés et le travail d'avenir qui a pu être fait, de mieux vivre demain à Pézenas. »

Monsieur le Maire « Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques ou, ou interventions ? Je vais vous remercier d'abord pour l'objectivité de votre travail puisque FININDEV travaillait pour la Ville de Pézenas avant le mois de juillet 2020 donc vous avez poursuivi la mission. Oui Monsieur VOGEL ... »

Monsieur VOGEL-SINGER « Avant 95. »

Monsieur le Maire « Peut-être même avant 95, vous voyez et excusez-moi, mais ma mémoire ne remonte pas jusqu'à là mais comme ça nous sommes dans la continuité et nous ne pourrons pas penser que nous avons pris un cabinet d'étude ami ou qui nous aurait été favorable ou défavorable à quelqu'un d'autre, je tenais à souligner l'objectivité du travail qui a été fait à savoir que pour rentrer dans les détails, nous allons continuer à le faire avec le compte administratif tout à l'heure, mais que la Chambre Régionale des Comptes va nous y aider puisqu'elle est en cours d'étude, je le redis, je crois que je l'avais annoncé au dernier conseil municipal, sur la Ville donc elle elle amènera d'autres types de jugements et d'autres explications qui démontreront ou qui contrediront ou réorienteront votre, votre rapport. Pour le reste vous l'avez dit, nous avons eu ces débats régulièrement année après année au sein de ce conseil municipal dans des rôles opposés, je considère que l'audit ne démonte pas ce que j'ai dit jusqu'à présent c'est une commune surendettée et surfiscalisée dont nous héritons, à nous de faire en sorte qu'elle soit plus active et attractive que ce qu'elle l'a été par le passé. Merci. Je vous remercie Monsieur BAUDOIN. »

01-Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1er mars 2021

Monsieur le Maire « Je vous propose de passer donc au reste de l'ordre du jour avec l'approbation du procèsverbal du Conseil municipal du 1^{er} mars 2021 qui vous a été adressé. Est-ce qu'il appelle des observations ? Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

02- Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire « Je vous propose de passer au point 2 c'est la convention d'adhésion « Petites villes de demain » et logiquement il y a un powerpoint qui est préparé. Donc simplement, voilà donc pour vous rappeler ce qui ressort de ce dispositif « Petites villes de demain » donc on peut passer à la première diapo. Donc c'est un dispositif qui est décidé ou présenté par l'Etat comme un outil de revitalisation et d'attractivité des villes de moins de 20 000 habitants remplissant des fonctions de centralité, Pézenas y répond parfaitement, qui est prévu pour durer six années de 2021 à 2027 et qui tourne autour de deux objectifs essentiels : apporter des réponses sur mesure et mobiliser davantage de moyens et d'ingénierie pour ces communes-là. Donc les étapes de la candidature de Pézenas, le dispositif a été présenté par l'Etat à l'automne 2020, la candidature était obligatoirement portée par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de candidature collective ou en tout cas de candidature de territoire. Donc à un bureau communautaire décisionnel de novembre 2020 il a été décidé que Pézenas, Montagnac, Florensac, Saint-Thibery, Bessan et Vias candidateraient. En février 2021 l'Etat a retenu trois communes dans les candidates Pézenas, Montagnac et Florensac. Le conseil municipal d'aujourd'hui donc a eu et reçu une convention type qui est la même que celle qui a été adoptée par le bureau décisionnel de la Communauté d'Agglomération du 8 mars 2021 pour la raison essentielle c'est qu'elle doit faire l'objet d'allers-retours encore entre l'Agglo, la Ville et l'Etat et les autres villes partenaires parce que c'est la même convention qui doit être signée donc elle n'est pas figée à cette heure mais il était important d'autoriser à signer une convention pour que nous puissions au moment voulu pouvoir la signer et ne pas prendre de retard ou ne pas retarder les autres sachant qu'évidemment nous reviendrons avec la convention devant le conseil municipal dès que cela sera possible, et que nous avons quand même voulu, vous le verrez dans les diapositives suivantes qu'il puisse y avoir un débat sur ce qui rentrait dans cette convention ou ce qui pouvait y rentrer sachant là aussi que c'est soumis à des arbitrages ou à des évolutions dans les discussions avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération et plus modestement avec les autres communes parce qu'elles ont pas forcément un droit de regard ou un intérêt à regarder ce qui se fait dans les communes voisines, ou en tout cas influer sur ce qui se fait dans les communes voisines, sauf si nous avions des projets communs ou contradictoires. Donc les objectifs de la convention d'adhésion c'est de préciser les besoins d'ingénierie de la commune, de dresser un état des lieux du territoire, de ses projets et de sa stratégie, de préciser les modalités d'organisation de la démarche essentiellement les comités de pilotage ou de gouvernance et ça ça fait partie de la convention type, de déclencher les leviers de financement, l'appui en ingénierie et la possibilité de recruter le chargé de projet par la Communauté d'Agglomération donc c'est à partir du moment où cette fameuse convention sera signée que ce chargé de projet pourra être officiellement recruté par la Communauté d'Agglomération sachant que son salaire est pris en charge à 75% par l'Etat et les 25% restants par la Communauté d'Agglomération, ça permettra aussi avant toute autre étape de pouvoir solliciter des premiers financements ou des premières subventions explicitement dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » même si vous verrez que par la suite nous avons 18 mois pour arriver à une convention plus aboutie et donc le conseil municipal sera évidemment informé ou associé à la finalisation de cette convention. Donc les autres étapes qui nous attentent c'est la phase d'initialisation des 18 mois qui doit conduire à cette définition d'une stratégie territoriale de secteur d'intervention précis et des programmes d'action et qui amèneront à la signature de la convention cadre valant opération de revitalisation du territoire avec les leviers juridiques et fiscaux que cela suppose, notamment en termes de fiscalité de l'immobilier, la possibilité de défiscaliser un certain nombre de travaux en soumettant des biens à la location après rénovation. Donc les éléments que nous avons souhaité intégrer dans le projet de territoire où nous demandons à l'Etat dans cette réflexion commune d'intégrer dans le projet de territoire, d'abord c'est le périmètre d'intervention qui nous paraît important de définir sur la ville du 20 ème siècle puisque nous estimons que une partie du rôle de centralité de Pézenas est ses services publics, sa communauté scolaire importante et donc les équipements qui vont avec, qu'il serait dommage que le territoire pris en compte n'aille pas jusqu'aux cités scolaires et aux plateaux sportifs qui servent et qui sont utiles à ces cités scolaires et également aux services publics qui peuvent être périphériques dans cette ville du 20^{ème} siècle. Les enjeux que nous avons donc définis ou que nous souhaitons définir, le premier est agir en cohérence et nous verrons par la suite c'est une première liste d'études que nous supposons ou présupposons utiles pour la Ville. Certaines ayant été inscrites déjà au, dans le rapport d'orientation budgétaire, elles seront inscrites dans le budget 2021, c'est vrai que d'ailleurs les autres points, vous retrouverez le débat d'orientation budgétaire que nous avons eu, améliorer le cadre de vie et l'habitat, entretenir la dynamique économique et commerciale, accroître l'attractivité patrimoniale, culturelle et touristique de la ville, rénover les équipements sportifs et de loisirs, miser sur la transition écologique et sur de nouvelles mobilités. Donc pour l'amélioration du cadre de vie c'est l'OPAH-RU de l'îlot Raspail, c'est l'aération des rues du Docteur Martin et du Marteau avec trois immeubles qui avaient été, ou maisons, qui avaient été achetés par le passé et qui étaient promises à la démolition pour y créer une place, c'est la phase opérationnelle de la traversée urbaine donc, depuis Béziers jusqu'à Montpellier, et d'abord pour la première tranche du rond-point de la Paix jusqu'au carrefour de la Vierge, c'est les rénovations en lien avec la traversée urbaine, la rue Victor Hugo, le haut de la rue Conti, la place

du 14 juillet et la place Gambetta, c'est maintenir ou ramener les services publics en coeur de ville au sein de la cité administrative et c'est les travaux que nous avions déjà indiqués pour le 10 rue Massillon pour y installer le CCAS. Entretenir la dynamique commerciale et économique, donc c'est la poursuite de la politique d'acquisition de locaux dédiée principalement aux artisans d'art, c'est de développer une politique de formation autour des métiers d'art et de la restauration du patrimoine, c'est une réflexion plus poussée des actions autour de l'acquisition du 4 rue Jean-Jacques Rousseau sachant qu'une partie avait été acquis par préemption au mandat précédent contesté en justice et que la Ville a été déboutée en justice de la contestation des acquéreurs, donc nous sommes en discussion avec eux pour connaître leurs intentions finales et avoir une négociation, et c'est une étude plus fine sur les enjeux commerciaux notamment post crise sanitaire et économique. Accroître l'attractivité patrimoniale, culturelle et touristique c'est la rénovation de l'îlot de la Maison consulaire, c'est les travaux à poursuivre du Musée Vulliod Saint Germain, c'est l'aménagement du Théâtre de Verdure pour une plus grande utilisation durant la saison estivale, c'est une réflexion à conduire sur l'Hôtel de Peyrat, nous avons eu ce débat au précédent conseil municipal dont la Ville n'est propriétaire qu'à 49,5% des parts donc savoir exactement ce, dans quelles conditions elle pourrait être soit propriétaire du reste soit copropriétaire mais avec un projet autour de l'Hôtel de Peyrat, c'est le potentiel culturel que nous pensons peut représenter la friche qui est actuellement propriété de l'Hôpital local entre l'avenue Emile Combes et l'impasse Pillement notamment pourquoi pas pour y déplacer le cinéma dans un futur. Rénover les équipements sportifs et de loisirs, donc c'est la poursuite de la rénovation des équipements du stade municipal, la réflexion sur le devenir soit une rénovation sur place, soit un aménagement du stade synthétique Michel Batal, la rénovation des espaces de tennis de Castelsec, c'est aussi les équipements de proximité pour la jeunesse rendus notamment indispensables avec l'arrivée du LIDL sur le site de l'ancien skate park qui fait que, courant du mandat, il faudra compenser par de nouveaux dispositifs ou outils, en tout cas ce skate park qui a disparu. Miser sur la transition énergétique et de nouvelles mobilités donc c'est la rénovation énergétique des bâtiments communaux, c'est l'ouverture au public du parc de la Butte du Château, c'est l'étude pour la désimperméabilisation des cours d'école, c'est le diagnostic du foncier agricole et l'installation d'agriculteurs pour une production de proximité dont on a commencé à travailler avec Terre de liens suite à l'adoption de la convention au dernier conseil municipal, c'est la réalisation de jardins familiaux, un schéma de circulation douce avec la réalisation de pistes cyclables et la diminution de la vitesse pour une ville apaisée et c'est la réflexion sur de nouveaux espaces de stationnement notamment en périphérie pour limiter l'usage de la voiture en cœur de ville. Les besoins donc d'ingénierie estimés, et c'est là où nous espérons que « Petites villes de demain » fera la différence, donc sur les actions réellement en cours c'est l'étude de calibrage sur l'OPAH-RU de l'îlot Raspail qui dans ses estimations est plus onéreuse que ce qui était prévu donc déjà le Conseil communautaire sollicitait le Département pour une nouvelle subvention et nous espérons que l'Etat y concourra aussi, c'est l'étude de préfiguration urbaine dont nous avons débattu au dernier conseil municipal dans le rapport d'orientations budgétaires et qui sera inscrite au budget, c'est une mission de maîtrise d'œuvre pour la traversée urbaine, c'est la mission de maîtrise d'œuvre pour le 10 rue Massillon, c'est une charte des terrasses et des enseignes pour le, pour le cœur de ville. Donc encore les besoins d'ingénierie estimés sur les actions en cours, donc c'est la mission de maîtrise d'œuvre qu'il faudra engager sur l'îlot de la Maison consulaire, c'est l'étude sur le préau sportif et les potentialités des espaces de Castelsec qui était également dans le rapport d'orientations budgétaires, c'est l'étude sur la désimperméabilisation des cours d'école, le schéma directeur des mobilités, l'étude de préfiguration du pôle d'échange multimodal également pour passer dans une phase active et la convention et les études avec l'association Terre de liens que nous avons adopté au dernier conseil municipal. Les besoins en ingénierie que nous estimons pour des actions nouvelles à engager donc c'est cette étude de diagnostic sur le commerce et sur la stratégie commerciale que j'évoquais précédemment, c'est une étude sur le potentiel et la préfiguration du 4 rue Jean-Jacques Rousseau si nous pouvions aller à l'acquisition totale et si l'acquisition totale se justifie, c'est l'étude donc pour la réfection intérieure et la muséographie du Musée Vulliod Saint Germain, après les façades et les menuiseries il faudra passer à l'étape supplémentaire, c'est une étude de préfiguration d'un lieu dédié au patrimoine culturel et immatériel, les associations intervenant dans ce domaine portent un projet ambitieux ou espèrent porter un projet ambitieux, nous avons besoin là de l'ingénierie pour, pour le configurer et pour le, pour travailler à son financement et c'est l'étude évoquée précédemment sur la friche de l'hôpital soit pour un projet culturel soit en tout cas parce que c'est un foncier qui reste quand même intéressant en cœur de ville et qui, s'il devait être cédé par l'hôpital, il serait certainement plus intéressant qu'il soit cédé à la Ville pour, pour y porter un projet qu'il soit culturel ou économique ou à vocation de logement. Simplement préciser que, a priori « Petites villes de demain » sera pas à l'ampliation d'un dispositif nouveau mais il devrait être, c'est un dispositif nouveau mais qui va se, être complémentaire d'autres dispositifs notamment par le choix de la Région Occitanie de faire une complémentarité avec le dispositif bourg centre afin que les programmes opérationnels soient communs, que la gouvernance soit commune et que pour une demande de subvention il n'y ait pas x dossiers à remplir dans des collectivités différentes mais que, si c'est possible, il y ait une et une seul porte d'entrée quand les dispositifs le supposent et sont eux-mêmes complémentaires. Je ne sais pas s'il y a des questions, Monsieur VOGEL? »

Monsieur VOGEL « C'est un très beau programme avec, à voir aussi la cohésion avec Grand Site Occitanie, après il y a que des choses qui donnent envie de, qu'on a envie de voir réalisées après, voilà, il faut trouver les capacités financières et les subventions comme ça a été évoqué préalablement donc mais c'est un beau projet. C'est une, les « Petites villes de demain » c'est un beau programme et effectivement en ingénierie il y a l'étude direct en ingénierie et le financement du poste qui sont possibles donc c'est une, une opération qui est excellente pour la Ville de Pézenas, bravo. »

Monsieur le Maire « Merci, je vous propose de passer aux voix s'il n'y a pas d'autre remarque. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc tout le monde est pour. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

03- Choix de la Délégation de Service Public comme mode de gestion du service public de l'enlèvement, le gardiennage et la destruction des véhicules en infraction

Monsieur le Maire « Donc je vous propose de continuer l'ordre du jour avec le choix de la délégation de service public comme mode de gestion du service public de l'enlèvement, le gardiennage et la destruction des véhicules en infraction et je passe la parole à René VERDEIL. »

Monsieur VERDEIL, Adjoint au Maire délégué aux Finances, Marchés publics et Affaires juridiques « Bonsoir à tout le monde. Choix de la délégation de service public comme de gestion du service public de l'enlèvement, le gardiennage et la destruction des véhicules en infraction. Il est rappelé au Conseil municipal que la commune a institué un service de fourrière automobile (enlèvement et gardiennage des véhicules en infraction). Aujourd'hui ce service est assuré, au travers d'une DSP, Délégation de Service Public, par un prestataire privé. Du fait de la fin de ce contrat et afin d'assurer la continuité de ce service, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de la DSP sur la base du rapport qui lui est communiqué, vous l'avez eu, en vue de lancer une procédure de mise en concurrence. Il faut relancer. A la fin de la procédure, le conseil désignera le délégataire qui signera la convention, vous avez aussi un projet de convention. Un partenariat avec une entreprise privée, prestataire susceptible d'avoir déjà les équipements et dont l'activité économique lui permet d'assurer le gardiennage, semble devoir être la solution pérenne pour assurer le service tel que défini par rapport aux besoins de la collectivité, enlèvement, gardiennage etc. Le délégataire est rémunéré par l'usager dont le véhicule est pris en charge par le service de la fourrière. Le coût direct pour la collectivité est celui de la récupération/ gardiennage/ destruction des véhicules non réclamés ou déclarés en épave. »

Monsieur le Maire, « Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

04- Avenant de prolongation de la Délégation de Service Public fourrière automobile pour 6 mois

Monsieur le Maire « Donc le point 4 toujours René VERDEIL c'est l'avenant de la prolongation de la Délégation de Service Public fourrière automobile pour 6 mois, le temps d'accomplir l'autre procédure. »

Monsieur VERDEIL « Tout à fait. Il est rappelé au conseil que la Ville a signé une convention de délégation de ce service public le 12 avril 2018, pour une durée de 12 mois, renouvelable deux fois. La convention prend donc fin le 11 avril prochain.

Il est exposé au conseil municipal qu'il n'a pas été possible de relancer une procédure dans les temps.

Il est donc demandé au Conseil de se prononcer sur une autorisation du Maire à signer un avenant de prolongation, soit jusqu'au 11 octobre 2021. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

05- Bilan annuel fourrière de Pézenas 2020

Monsieur le Maire « Le point 5 c'est le bilan annuel de la fourrière de Pézenas 2020 donc de cette délégation de service public, René VERDEIL à nouveau. »

Monsieur VERDEIL « Merci Monsieur le Maire. Il est rappelé au conseil que la commune a signé une convention de délégation du service public, je viens de vous le dire, avec la société DELVAUX DEPANNAGE. L'article 20 de cette convention indique que le délégataire doit présenter avant le 31 mars de chaque année un rapport de son activité sur l'année précédente, vous l'avez eu, vous l'avez lu, je suppose que vous avez tout compris. Ils ont proposé au Conseil de prendre acte du rapport 2020, de ce document. »

Monsieur le Maire « Est-ce que sur le document soumis au conseil il y a des questions particulières ? Donc puisque on prend acte je le passe pas aux voix. »

06- Convention de partenariat avec le Département pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes

Monsieur le Maire « Le point 6 c'est la convention de partenariat entre le Département et la Ville pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes, quel beau titre. C'est Manu BOURGAIN qui va le présenter. »

Monsieur BOURGAIN, Adjoint au Maire délégué à la Démocratie participative et participation citoyenne « Merci Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département de l'Hérault en vue de la diffusion des données publiques de la commune relatives à l'économie, au social, au sanitaire et à l'environnement. Depuis la loi République Numérique du 1^{er} octobre 2018, cette diffusion en données ouvertes (*Open Data*) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et 50 agents. Au-delà de l'obligation légale, cette diffusion représente pour la commune et les autres collectivités un enjeu vertueux au-delà de, pardon, un enjeu vertueux afin de propulser de nouvelles ressources en faveur de l'économie sociale et solidaire, d'améliorer la transparence des politiques publiques et la relation avec le citoyen, de promouvoir l'action publique et de simplifier l'usage des données. La convention permet à la Ville de bénéficier gratuitement d'un service de diffusion au travers du nouveau portail mis en ligne par le Département en partenariat avec la Région. Le conseil est informé qu'une gouvernance sera mise en place avec la désignation d'un représentant pour le comité de pilotage et, en interne, d'un référent technique. Il est proposé au Conseil, outre la signature de la convention, que Monsieur Manuel BOURGAIN, donc moi-même, soit désigné comme représentant de la commune. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

07- Convention de partenariat entre l'association Léo Lagrange Méditerranée et la Ville de Pézenas

Monsieur le Maire « Le point 7 c'est la convention de partenariat avec l'association Léo Lagrange Méditerranée et la Ville de Pézenas, je propose à Aurélie MIALON de le présenter. »

Madame MIALON, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, centre de loisirs et A.L.P. « Merci. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association LEO LAGRANGE MEDITERRANEE pour l'organisation de formations BAFA sur la commune de Pézenas. La convention est établie pour une durée d'un an, elle sera renouvelable par tacite reconduction, trois fois. Dans le cadre de cette convention, la commune de Pézenas s'engage à mettre à disposition de LEO LAGRANGE MEDITERRANEE le local situé au camping Campotel à un tarif préférentiel de 850 € pour une formation générale. Le coût de la formation générale BAFA tout public est de 370 €. Dans le cadre de ce partenariat, le coût pour les jeunes résidant à Pézenas et dont l'inscription est faite par les services de la Ville de Pézenas est de 300 €, lieu de résidence sur présentation d'un justificatif de domicile. Pour son travail d'accompagnement, la Ville facturera des « frais de dossier » à raison de 70 € par jeune inscrit par ses soins. Afin de soutenir les actions de LEO LAGRANGE MEDITERRANEE auprès des jeunes de la commune, il n'y aura pas de frais facturé pour les jeunes résidant à Pézenas. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Oui. »

Monsieur CAUSSE, Conseiller municipal de la minorité « Est-ce que, est-ce que vous avez fait appel à d'autres centres de formation ? »

Monsieur le Maire « A ce jour non, c'est les seuls qui nous aient contactés mais on peut mettre en place le dispositif avec, avec d'autres, y a pas, y a pas de souci. Ce qui nous intéressait c'est à la fois le fait que ça se fasse à Pézenas, que ça puisse être générateur de revenus pour le Campotel ou pour la commune mais surtout qu'il y ait un delta dans le prix payé par le piscénois par rapport au prix, au prix classique et donc c'est pour ça que les frais de dossier sont, sont pas pris en compte pour les piscénois, en tout cas ne seront pas facturés pour les piscénois afin de descendre à une somme un peu plus basse mais s'il y avait d'autres organismes qui nous, qui nous sollicitaient pour ça, pour le BAFA comme pour d'autres dispositifs et que ça rentre dans le cadre du Campotel il est vrai que pour un BAFA ça, c'était plus facile parce qu'il y a aussi un partenariat à imaginer avec le centre de loisirs mais c'est tout à fait possible de le, de le répercuter ou de le faire avec d'autres organismes que ce soit pour le BAFA ou pour une autre formation qui aurait lieu là dans le cadre de la salle et des usages respectifs de, et à la fois du Campotel et de Castelsec pour pas que ça vienne perturber le fonctionnement des deux. »

Monsieur CAUSSE « D'accord, parce qu'il fut un temps où on avait eu un, à l'époque où j'étais au centre de loisirs, on avait eu un accord avec les CEMEA à l'époque où avec le prêt de, comment ça s'appelle, le prêt du Campotel, donc il y avait des formations qui étaient gratuites pour les jeunes. »

Monsieur le Maire « D'accord et bien on va... »

Monsieur CAUSSE « C'était peut-être sympa à relancer mais je vous parle de ça il y a quinze ans en arrière, donc voilà. Et ça serait peut-être bien aussi de voir que si ces jeunes ont une formation gratuite de rendre un service à la commune à la hauteur de la formation ce qui permettrait aussi de limiter les emplois saisonniers et d'avoir une continuité dans la formation sur site. »

Monsieur le Maire « L'idée, l'idée quand même essentielle c'est que, enfin essentielle c'est pas essentiel, mais ce que ils puissent faire leur stage au sein du centre de loisirs par la suite, même avec le partenariat Léo Lagrange, bien qu'on l'impose pas il y a un rapport intelligent à établir pour que les jeunes qui soient formés ici puissent continuer au sein du centre de loisirs leur formation en tant que stagiaire. »

Monsieur CAUSSE « Merci. »

Monsieur le Maire « Merci à vous. S'il y a d'autres questions ou pas ? Je vous propose de passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'unanimité. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

08- Etat des restes à réaliser 2020 à reprendre sur le budget principal

Monsieur le Maire « Donc on passe à la partie financière et à la longue intervention de René VERDEIL qui est assisté et complété par Frédéric ROYE. Et le point 8 c'est l'état des restes à réaliser 2020 à reprendre sur le budget principal. »

Monsieur VERDEIL « Donc sur l'état des restes à réaliser comme on va les reprendre effectivement. Monsieur le Maire propose au vote du conseil municipal les états des restes à réaliser 2020 à reprendre sur le budget commune et sur les budgets annexes. Vous avez eu les documents, on va pas forcément les détailler, voilà. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a une question, des remarques sur l'état des restes à réaliser ? Donc je la passe aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

09- Vote des Comptes de Gestion 2020 du Trésorier Municipal

Monsieur le Maire « Donc le point 9 c'est le vote des comptes de gestion du trésorier municipal. René VERDEIL toujours. »

Monsieur VERDEIL « Merci. Donc nous allons parler de la gestion de la commune avec le compte de gestion et le compte administratif. Donc tout d'abord un rappel des obligations en matière comptable et financière. Le compte de gestion doit être établi par le trésorier avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice et avec le compte administratif ils doivent être votés avant le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice. Il y a un compte de gestion et un compte administratif car il y a séparation entre l'ordonnateur, la commune et le payeur, le comptable public fonctionnaire d'Etat. Le compte de gestion est donc établi par le comptable public, le compte administratif est quant à lui établi par le service financier de la commune sous l'autorité de l'ordonnateur. Concernant le compte de gestion son vote doit intervenir obligatoirement et j'en avais fait la remarque lors du précédent mandat avant celui du compte administratif. En effet l'assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants, c'est le Conseil d'Etat du 3 novembre 1989 qui l'avait indiqué. Une précision maintenant il est envisagé par l'Etat de remplacer ces deux documents par un compte financier unique, CFU, celui-ci est actuellement en phase d'expérimentation par des collectivités qui ont répondu à un appel à candidature en 2019. Le CFU a vocation à devenir à partir de 2024, donc c'est très prochainement, la nouvelle présentation des comptes locaux. J'ai posé une question au comptable public lors de la Commission des Affaires Générales pour lui demander compte-tenu de cette évolution qui aurait la responsabilité de l'établissement du compte financier unique. Après s'être informé, puisqu'il n'avait pas la réponse immédiatement, il a indiqué que c'était l'Etat c'est-à-dire le comptable public donc nous verrons d'ici 2024 de quelle façon tout ça évolue. Ensuite je voudrais dire que la situation sanitaire ainsi que les modifications du calendrier électoral ont conduit à des adaptations qui nous ont amenés à voter le 29 juillet 2020 le compte administratif 2019 de l'ancienne majorité municipale. Aujourd'hui nous allons adopter le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2020 qui ne sont que pour moitié ceux de la nouvelle majorité municipale qui n'a été installée qu'il y a un peu plus de 8 mois, pratiquement 9. Je veux mettre l'accent sur trois points avant de passer la parole à Monsieur ROYE qui présentera le powerpoint avec l'ensemble des comptes administratifs. Tout d'abord certaines dépenses inscrites au budget primitif 2020 par la précédente majorité ont été réarbitrés. Il en est ainsi de prévisions liées aux acquisitions immobilières, une préemption a été initiée le 11 février 2020 sur les parcelles AH 360, 198 et 199, ces parcelles étant destinées à faire passer un écoulement venant de l'opération Saint Christol il est apparu qu'il n'était pas nécessaire d'acquérir la totalité de ce qui était à la vente, l'acquisition n'a donc pas été réalisée en 2020 ce qui a conduit à économiser 230 000 € et à améliorer le déficit d'investissement. Ensuite la recherche active de subventions entreprise depuis le deuxième semestre de l'année 2020 par la nouvelle majorité a permis d'obtenir environ 437 000 € de subventions supplémentaires du Département, de la Région et de l'Etat. Au 31 décembre 2020 le taux de subventionnement se porte à 43% des dépenses d'équipement en forte progression par rapport au taux de subventionnement perçu par la Ville sur la période 2014-2019 12% des dépenses d'équipement, ça vous a été évoqué tout à l'heure lors de la présentation de l'audit. Enfin, concernant Saint Christol, par convention du 5 avril 2011 la Ville a confié pour 8 ans à l'Etablissement Public Foncier Occitanie une mission d'acquisition foncière en vue d'une opération d'aménagement principalement dédiée à l'habitat L'article 5.5 de la convention prévoyait qu'à défaut d'avoir désigné un aménageur dans le temps du portage, la Ville a eu l'obligation de racheter à l'EPF les biens acquis. Par acte notarié du 20 décembre 2019, la Ville a acquis les-dits biens pour un montant total de 5 001 649, 78 € se décomposant en : domaine Saint Christol 995 868,48 €, parcelles de terre 4 005 780, 30 €. Cet acte de vente prévoyait l'échéancier de paiement suivant : décembre 2019 200 000 €, 1er avril 2020 200 000 €, 1er avril 2021 c'est-à-dire après-demain 4 601 649,78 €. Ainsi conformément aux dispositions de l'acte de vente, la Ville s'était engagée à verser à l'EPF au 1er avril 2021 le solde des terrains pour le montant que je viens de vous indiquer 4,600 millions et un peu plus. Afin de différer cette échéance la nouvelle majorité a entrepris des négociations avec l'EPF pour obtenir un nouvel échéancier de paiement. Le conseil d'administration de l'EPF, par délibération du 4 mars 2021, a approuvé ce nouvel échéancier. Au plus tard le 31 décembre 2021 au moins 850 000 €, au plus tard le 30 septembre 2022 850 000 € et 1er avril 2023 le solde soit 2 234 019,56 €. Voilà pour ce qui concerne les remarques que je voulais faire. Ceci étant acquis par rapport à Saint Christol, nous travaillons avec nos partenaires de la SEMOP Saint Christol afin de lui transférer l'essentiel de cette dette mais nous reparlerons de ça au budget. Si maintenant on peut présenter, Monsieur ROYE, le powerpoint, merci. En remerciant Monsieur ROYE et le service financier bien évidemment de tout le travail accompli pour que on avance sur les finances de la Ville. »

Monsieur ROYE Responsable financier, régies, assurances « Alors bonsoir, donc moi je vais vous faire la présentation des comptes administratifs 2020. Donc cette présentation, elle ne constitue pas une analyse financière mais la présentation de l'exercice, enfin du solde de l'exécution de l'exercice 2020. Donc il y aura effectivement des concepts redits, évoqués avec, avec le cabinet FININDEV, donc je serai plus léger sur ces concepts là puisqu'ils ont été bien expliqués. S'il y a ensuite des questions, il n'y a pas de souci pour y répondre. Cette présentation aussi des comptes administratifs intègre la totalité des budgets de la Ville donc c'est une présentation qui est consolidée. Donc au niveau du cadre budgétaire de la Ville de Pézenas donc budgétairement la Ville est organisée sur 6 budgets : un budget principal qui est le budget de la Ville, et 5 budgets annexes n'ayant pas d'autonomie juridique et financière qui sont donc les Parkings, le budget du Campotel, du Cinéma, le budget du Théâtre et des Granges,

qui a été, des Granges II, qui a été clôturé au 31 décembre 2020. La présentation des grands équilibres et la synthèse consolidée des résultats fait apparaître en 2020 en section de fonctionnement un résultat net de 2 973 000 €, 469 732 € de résultat propre à l'exercice 2020. Donc 2 973 000 € de résultat excédentaire sur la section de fonctionnement qui doivent couvrir le déficit d'investissement mais on parle de besoin de financement de 473 642,44 € donc on a un résultat global de clôture de 2 millions environ, 2 500 000 €, 2 499 000 €. Au niveau de l'analyse de, de la dette donc sur la gestion de la dette globale Ville donc budget principal et budgets annexes donc on a un stock de dette bancaire qui est de 15.14 millions d'euros au 31 décembre 2020. La quasi intégralité est supportée à 98% par le budget principal donc qui porte 14,94 millions d'euros. Une durée résiduelle de dette de 13 ans et 2 mois sur l'ensemble des contrats. Donc une progression de l'endettement entre le 31 décembre 2019 donc et le 31 décembre 2020 de 1,38% donc on était au 31 décembre 2019 à 14,938 millions d'euros. Une dette par habitant comme il vous l'a été présenté, donc plus forte que la moyenne des communes de la strate et un stock de dette global en intégrant les opérations foncières de Saint Christol de 19,08 millions d'euros. La dette bancaire de la Ville donc est structurée autour de 29 contrats. Ces 29 contrats donc représentent le stock de dette de 14 942 810 € pour un taux actuariel global de 3,17%. Donc la dette est structurée donc au niveau des taux fixes à 75% donc 75% des contrats sont des contrats à taux fixes, quasiment 20% sont des, des emprunts à taux structurés donc variables, le livret A on passe puisque c'est dérisoire et des emprunts surtout monétaires donc qui sont des taux variables purs sur lesquels donc en 2020 la Ville a payé 0% d'intérêts dessus compte-tenu de la faiblesse des taux. Donc cette structure de dette elle doit aussi s'analyser au niveau de sa sécurité, oui de sa sécurité, donc l'Etat a mis en place à la suite de la crise des subprimes liée aux divers emprunts toxiques qui avaient vendus par une, par un établissement bancaire aux collectivités territoriales, une charte, une charte Gissler qui classifie les différents contrats de prêt en fonction de leur niveau de risque, le risque le plus bas étant le risque 1A et on peut aller jusqu'au 6F, alors on voit pas très bien, on voit pas sur le graphique compte-tenu de l'éclairage mais ce qu'on peut remarquer c'est que 80% de la dette de la Ville se situe en 1A donc pour 12 millions 100 d'encours donc une dette très sécure compte-tenu du fait qu'il y a beaucoup d'emprunts à taux fixes, ensuite 20% de dette qui n'est plus de l'ultra sécurisé mais qui reste quand même sûr donc on est sur du 1B et du 2A, voyez très éloigné du niveau de risque le plus élevé qui est classifié par cette, par cette charte. Au niveau des opérations de gestion qui ont eu lieu en 2020 donc la Ville a souscrit un contrat auprès de La banque Postale pour 1,5 millions d'euros donc c'est un contrat à taux fixe 0.76% conclu sur 20 ans. L'annuité de la dette a représenté en 2020 1 907 789 € donc décomposé en deux parts, le capital pour 1,395 millions d'euros et les intérêts pour un peu plus de 500 000. L'autre opération de gestion sur 2020 c'est la renégociation d'un emprunt DEXIA sur une durée résiduelle de 4 ans avec un passage à taux fixe 0% donc durant les 4 ans à venir la Ville ne payera aucun taux, enfin aucun intérêt sur cet emprunt. Donc là il nous a semblé important de détailler les opérations foncières de Saint Christol donc qui concourent à faire augmenter le stock de dette mais qui n'est en fait pas de la dette bancaire, qui est une dette assimilée, donc M. VERDEIL vous a fait la présentation sur le cadre global donc il a été, par acte notarié, intégré dans l'actif de la Ville pour 5 millions d'euros d'opérations foncières déclinées donc sur le domaine Saint Christol à 995 000 € et la parcelle, enfin les parcelles de terre à 4 005 781 € TTC. Donc pour un total de 5 000 001 donc deux acomptes qui ont déjà été versés par la Ville en 2019 et en 2020 donc un paiement du solde qui était prévu au 1er avril 2021 mais qui, vous a été expliqué, qui sera décalé donc de 3 934 000 €. Ces 3 934 000 € qui ont été consentis en termes d'échelonnement de paiement s'assimilent à de la dette, c'est de la dette qui a été contractée pas auprès d'un établissement bancaire mais auprès d'un établissement public administratif donc un stock de dette qui est majoré compte-tenu de cette opération de 3 934 019,56. Donc après avoir évoqué la dette on analyse les, les comptes administratifs en mouvements réels, on a évacué tout ce qui est opérations d'ordre qui sont des opérations équilibrées pour bien appréhender l'exécution financière réelle, les recettes réelles de fonctionnement consolidées, tout budget, représentent en 2020 donc 12 483 000. Le constat primaire qu'on peut faire donc c'est qu'il y a une diminution des recettes réelles de fonctionnement de -2,57% donc c'est, c'est environ 400 000 €. La plupart des recettes réelles sont portées sur les impôts et taxes, la fiscalité, dont on peut voir que le dynamisme est faible, ca vous a été présenté sur une période plus longue d'analyse 2014-2020 mais qui se confirme également entre 2019 et 2020 donc on n'augmente pas au niveau des impôts et taxes. Les produits des services et du domaine et autres produits de gestion courante connaissent entre 2019 et 2020 une baisse relativement importante comptetenu de la crise sanitaire majoritairement. Les autres produits de gestion courante comptabilisent les revenus locatifs donc sur lesquels donc il y a eu des exonérations de loyer qui ont été consenties et les produits des services et du domaine comptabilisent toutes les recettes liées à la tarification des services publics (cantine, périscolaire, extrascolaire, les droits de place) donc ces deux postes de recettes ont été fortement impactés par l'année 2020 et par la crise sanitaire. Leur répartition sur la totalité du budget donc les impôts et taxes portent donc sur 61% du budget auquel si on y agrège les dotations et participations donc tout ce qui est dotation globale de fonctionnement et dotations de l'Etat et dotations aussi d'organismes extérieurs, autres que l'Etat mais de partenaires financiers comme la Caisse d'allocations familiales, représentent 85% du budget donc ça montre la forte dépendance de la Ville à ces ressources, enfin aux ressources externes, Etat et fiscalité. Au niveau des ressources internes donc qui est vraiment le produit de son activité, de ses services, de ses services publics, ne porte donc que sur 11% du, 11% des recettes réelles de fonctionnement. Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, donc en 2020 elles sont arrêtées à 10 697 872,97 €, on a fait, on a décliné en fait le comparatif 2019-2020 entre le budget principal et la présentation consolidée telle qu'elle est faite depuis le début de la présentation donc si on est sur une présentation agrégée et consolidée de l'ensemble des budgets, on a une stabilisation, on va dire, ou une très très légère baisse des dépenses réelles de fonctionnement -0,5% puisqu'on intègre des budgets annexes qui n'ont pas fonctionné sur l'année, sur l'année 2020, le Cinéma, le Campotel, le Théâtre donc qui participent et qui concourent à la baisse ou à l'atténuation des dépenses réelles de fonctionnement toutefois si on compare budget principal à budget principal entre 2019 et 2020 on voit une progression des dépenses réelles de fonctionnement. La plus forte progression des dépenses réelles de fonctionnement, elle porte donc sur les charges de personnel donc un poste déjà, le poste déjà le plus important du budget et donc une augmentation de 2,59%. Au niveau des autres lignes des dépenses réelles de fonctionnement, les autres charges de gestion courante connaissent une baisse liée fortement à la non attribution de certaines subventions aux associations qui étaient des subventions événementielles et donc compte-tenu de la crise sanitaire, des événements ne se sont pas déroulés donc les subventions n'ont pas été versées. Au niveau de la structure des dépenses réelles de fonctionnement donc 56% sont portés par les charges de personnel, si on intègre, ou on agrège je vais dire plutôt, les charges de personnel aux charges financières, 5%, on a un ratio de rigidité des dépenses de 61% donc le ratio de rigidité des dépenses c'est un indicateur qui mesure la non possibilité d'agir à court terme sur les dépenses réelles de fonctionnement c'est-à-dire que prendre des actions rapides en termes d'économies considère, enfin ce ratio met en lumière le fait que il est faisable de faire cette opération uniquement sur 39% des dépenses réelles. Ensuite, après avoir présenté donc les mouvements, on aborde la partie on va dire plus analytique donc les soldes intermédiaires de gestion donc c'est les concepts qui vous ont été, qui vous ont été évoqués donc c'est une présentation aussi qui est consolidée. Donc trois soldes intermédiaires de gestion principaux : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette, je pense que vous avez, tout le monde a saisi ce que c'est. Ce qu'on peut voir en termes d'évolution entre 2019 et 2020 c'est qu'on a un effondrement de l'ensemble des épargnes, autant l'épargne de gestion et l'épargne brute perdent entre 20 et 30% mais compte-tenu du remboursement du capital de la dette donc on a une épargne nette qui est très très très proche de 0, c'est-à-dire que après avoir remboursé ces emprunts en capital, la Ville autofinance 38 000 € on va dire pour ses investissements et donc on a une baisse de l'épargne nette de, on a perdu quasiment la totalité de l'épargne nette 95% de moins. Si on rapporte ca à l'encourt de dette dont on a vu qu'il a évolué entre 2019 et 2020 de manière positive, on a une capacité de désendettement de 11,36%, 11,2, enfin excusez-moi pas 11,36%, 11,36 années, 11,2 années uniquement sur le budget principal si on intègre les dettes du budget annexe du Campotel et du, et du parking donc on est à 11,36 années, savoir que la limite haute consentie par les analystes financiers c'est 12 ans et également par l'Etat. Donc pour illustrer cette planche précédente donc on voit sur le premier graphique donc une baisse des épargnes globale, une baisse encore plus importante de l'épargne nette pour arriver à 0 et donc comptetenu de l'augmentation de l'encourt de dette où on est à plus de 15 millions, on a une augmentation forte de la capacité de désendettement pour être quasiment, quasiment à 12 ans. Ensuite les, on aborde la, la section d'investissement donc les recettes réelles d'investissement représentent donc 2 422 074,10 €, le plus gros poste de ressources en termes d'investissement sur le budget 2020 donc est les emprunts, qui portent 66% des recettes réelles d'investissement et les excédents de fonctionnement capitalisés donc qui sont de l'autofinancement obligatoire servant à couvrir le déficit de 2019, le déficit d'investissement de 2019. Donc au niveau de leur structure effectivement donc les emprunts représentent la plus grosse, la plus grosse partie agrégée donc aux excédents de fonctionnement capitalisés mais à 90% de ressources d'investissement sur, sur ces deux postes budgétaires. Un 1'39 focus sur les subventions d'investissement qui ont été notifiées à la Ville en 2020, donc sur l'ensemble des subventions d'investissement notifiées à la Ville pour un volume d'à peu près 980 166 600 € ont été réalisés donc encaissés par la Ville et 816 392 €, enfin de subventions, seront reportés sur les budgets de 2021 et seront encaissés lorsque l'ensemble des opérations étant subventionnées seront, seront clôturées. Un petit focus sur, sur le taux d'exécution des dépenses d'investissement donc qui rapporte en fait les prévisions budgétaires de leur réalisation, donc on voit qu'en 2020 on a un taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement de 40% donc on peut considérer qu'il est relativement faible, donc l'année 2020 aura été particulière à deux titres, d'une part, tout le monde le sait la crise sanitaire, l'autre aussi tout le monde le sait, l'autre motif ce sont les élections municipales qui ont fait que la nouvelle majorité s'installant l'ensemble des projets n'ont pas été activés de suite, et d'autres types de dépenses ont également été réarbitrées donc cela concourt à une faiblesse des taux, des taux d'investissement mais on va dire que c'est relativement classique dans le cycle de financement des collectivités territoriales. Les dépenses d'investissement donc par fonction, les fonctions sont une représentation des politiques publiques, une nomenclature qui est fixée par l'Etat donc 28% des dépenses d'investissement relèvent des aménagements et services urbains, on détaillera rapidement sur la planche suivante ce que ça représente, 26% représentent le sport et jeunesse, 22% les interventions sociales et santé, et ensuite globalement donc c'est sécurité et salubrité publique pour 5% et l'administration générale de la collectivité donc c'est tout le renouvellement du matériel divers pour permettre à la collectivité de fonctionner. Les principaux projets financés par le budget en 2020 donc c'est les travaux de la piste d'athlétisme pour 878 000 € dont 404 000 € de reports donc qui ont été présentés dans l'état des restes à réaliser précédemment, la réalisation de l'avenue Camille Guérin pour 230 000 €, la réalisation d'aires de jeux, de trois aires de jeux pour environ 150 000 € et l'extension de la, de la

videoprotection pour un peu plus de 82 000 €. Donc après avoir analysé les mouvements, la dette, les soldes intermédiaires de gestion il faut encore aller regarder ou s'attacher à surveiller les engagements hors bilan donc il y a, la Ville de Pézenas a deux types d'engagements hors bilan, le contrat de partenariat public-privé souscrit enfin conclu en 2013 et de la dette garantie, donc la dette garantie c'est la faculté pour une collectivité d'accorder une caution à une personne morale de droit public ou de droit privé pour réaliser des opérations d'intérêt général. Le fait de bénéficier donc de cette retenue de garantie permet à la personne morale garantie soit de bénéficier de taux d'intérêt plus favorables soit de pouvoir accéder à de l'emprunt. Donc il y a cinq emprunts, cinq emprunts garantis, enfin la Ville a garanti cinq emprunts, trois pour le compte de l'OPAH Hérault Habitat pour la réalisation de logements sociaux, un pour la Calandreta dels polinets pour la construction d'une école et un pour l'association Assemblée de Dieu pour la construction d'un lieu de culte. Le contrat de partenariat public-privé qui est l'autre type d'engagement hors bilan donc on est sur un encourt de dette au 31 décembre de 1 462 000 € qui est intégré dans le stock de dette global qui vous a été présenté précédemment et une durée résiduelle de 8 ans encore sur ce contrat. Donc pour conclure on peut dire que l'exercice 2020 donc est marqué par une forte dégradation de la situation, donc avec trois principaux axes qu'on a pu relever : donc une faiblesse de la réalisation des dépenses d'équipement, une dégradation des soldes intermédiaires de gestion donc une perte de la capacité de la Ville à autofinancer ses dépenses d'équipement et un endettement en progression de 1,38%. »

Monsieur le Maire « Merci Frédéric ROYE. Je sais pas s'il y a des éléments de discussion sur ce compte administratif qui est celui d'une année de garde alternée budgétaire puisque nous avons eu 6 mois chacun et que nous avions fait le choix de, d'avoir simplement des DM d'ajustement et non de bouleversement et de chaque fois que nous faisions un choix de le financer au sein de la DM comme ça a été le cas je le rappelle pour la piste d'athlétisme et l'enclenchement de tranches conditionnelles afin qu'elle soit faite dans son intégralité et comme ça a été aussi le cas pour limiter certaines dépenses, René VERDEIL le disait sur l'acquisition de terrains, on pourrait le dire aussi sur des frais de personnel ou des heures supplémentaires où nous avons essayé de tenir la barre parce que le, l'épargne nette qui nous était donnée en juillet était négative et non positive de quelques dizaines de milliers d'euros. Monsieur VOGEL ? »

Monsieur VOGEL « Juste donc effectivement il y a eu une année très particulière avec beaucoup de difficultés contextuelles bon ça tout le monde le sait. Mais simplement bon en réaction à ce que disait René VERDEIL simplement sur les taux d'investissement juste pour l'avenir et pour les potentialités, vous parliez de subventions à 12% et sur les opérations nouvelles de 43% mais c'est vrai qu'il y a toute la masse à subventionner, de dépenses à financer, de dépenses qui sont pas subventionnables donc le taux de subvention sur des dépenses additionnelles peut très facilement monter à 40% avec la bienveillance dont font preuve les, les différentes collectivités territoriales, par contre avoir, demain on n'aura pas 40% pour la Ville de Pézenas de taux de subvention, enfin si on l'avait, je le souhaite peut-être avec, en ayant justement ce mix entre « Petites villes de demain », que les bourgscentre, les, derrière donc les, le Grand site Occitanie etc, on arrivera peut-être à mobiliser, vous arriverez à mobiliser plus de subventions et je le souhaite mais on n'aura pas 40% de manière globale de subventions sur les opérations de la Ville de Pézenas. Mais déjà c'est une amélioration, tant mieux pour Pézenas. »

Monsieur le Maire « Notre objectif sera d'arriver au moins à la moyenne qui a été présentée tout à l'heure 21% mais c'est sur l'évolution sur 6 ans effectivement que on jugera si le challenge a été accompli ou pas mais je crois qu'on le répète assez aux services et aux élus c'est que l'ensemble des projets qui doit être présenté doit d'abord être passé au filtre des subventions possibles ou non, après il y a un choix politique à faire qui est parfois de porter des projets qui sont pas subventionnés parce qu'on estime qu'ils sont nécessaires mais de ne pas se contenter de penser qu'un projet ne serait pas subventionné mais d'aller essayer de solliciter les collectivités ou d'autres partenaires, je crois qu'il faut pas se limiter au public à chaque fois mais ça peut être aussi du mécénat ou de la souscription populaire, je pense que notamment la Maison consulaire nous avions la Fondation du patrimoine vendredi en mairie, c'est aussi des dispositifs qui existent qui sont mobilisés ailleurs, qui ont été mobilisés dans l'histoire de la Ville et il est pas infondé qu'on puisse à des moments faire appel à ce type de dispositif là, mais c'est effectivement sur la durée qu'on verra si, si on est passé des 8-12% constatés sur la période passée à plus, non pas forcément de la bienveillance des collectivités parce que je crois qu'elles ont été bienveillantes lorsqu'on les a sollicitées les mandats précédents mais peut-être aussi de notre capacité à être pro actifs et à essayer de s'inscrire dans les différents appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt qu'ils soient locaux ou étatiques pour arriver à financer ou à cofinancer nos projets. Nous parlions tout à l'heure de la friche de l'hôpital mais nous allons regarder de près les fonds « friche » tant de la Région que de l'Etat pour voir si nos dispositifs ou nos idées rentrent, rentrent dans ces projets-là. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres observations ? Alors je vais passer aux voix le compte de gestion puisque nous ne l'avions pas voté et je me retirerai, comme il est d'usage, pour le compte administratif. Donc pour ce qui est du compte de gestion, qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc le reste est pour. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

10- Vote des Comptes Administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire « Je passe la présidence de séance à Rachel SACCUCCI. »

Madame SACCUCCI, Adjointe au Maire déléguée à l'Administration Générale « Bonsoir à tous. Donc Monsieur le Maire propose au conseil municipal le vote des comptes administratifs 2020 Commune, Campotel, Cinéma, Parkings, Théâtre et Granges II. Vous avez eu tous les documents sur clé usb. Au préalable je vais demander aux membres de la minorité s'ils souhaitent que soient votés séparément le compte administratif du budget principal et les comptes administratifs des budgets annexes, donc dans le cas contraire on va voter un vote, enfin on va faire un vote global. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc voilà, merci. Monsieur le Maire peut revenir. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

11- Affectation des résultats de fonctionnement 2020 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire « Donc je présume que ça a été approuvé, je vous remercie. L'affectation des résultats en point 11, je passe la parole à René VERDEIL. »

Monsieur VERDEIL « Oui merci Monsieur le Maire. Donc l'affectation des résultats de fonctionnement 2020 du budget principal et des budgets annexes. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit. Donc nous avons le budget de la commune, vous avez le détail sur la note de synthèse : besoin de financement de la section, alors pardon, résultat à affecter en ce qui concerne le fonctionnement 2 744 520,67 avec un résultat de l'exercice comme vous le voyez qui est de 497 000 et quelques euros donc très très faible, un besoin de financement de la section d'investissement de -570 063,63 donc affectation en réserve en investissement 570 000 €, report à nouveau en fonctionnement 2 174 000 €, report à nouveau en investissement 462 332 € etc. Est-ce qu'on vote par ... »

Monsieur le Maire « Est-ce que vous souhaitez les voter collectivement ou ... collectivement donc tu peux continuer à les présenter René. »

Monsieur VERDEIL « On continue. En ce qui concerne le budget Campotel, vous voyez que en résultat de fonctionnement c'est négatif à -84 804,67 €, en investissement c'est positif 46 055,79 donc ça c'est reporté bien entendu au budget, on le verra le 14 avril. En ce qui concerne le Cinéma : résultat à affecter en fonctionnement 14 873,15 €, en investissement 48 272,08 €. Je continue avec les Parkings : en fonctionnement résultat à affecter 135 923,24 €, en investissement 2 093,32 €. En ce qui concerne le budget Théâtre : en fonctionnement résultat à affecter 24 796 €, report à nouveau proposition d'affectation résultat d'investissement 0. En ce qui concerne le budget Les Granges II qui est un budget qui, si je ne me trompe mais on le verra, est un budget qui se clôture cette année puisque tout a été, voilà vous avez résultat définitif de clôture 137 859,96 € qui sera repris sur le budget principal donc à venir. Voilà Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire « Merci Monsieur VERDEIL. Est-ce que ces affectations de résultats appellent des questions ou des observations ? Je vous propose donc de les passer aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc l'intégralité est pour. »

Après avoir voté à main levée, le Conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire « L'ordre du jour est épuisé. Vous avez eu le tableau des décisions du Maire, je sais pas si elles appellent des remarques de votre part. Oui ? »

Monsieur CAUSSE, Conseiller municipal de la minorité « Oui. La convention de la mise à disposition d'un hébergement, Monsieur Tom BELHOMME, c'est ? »

Monsieur le Maire « Oui c'est dans le cadre de la programmation culturelle et estivale où Monsieur Tom BELHOMME aura une mission particulière pour le suivi de cette programmation culturelle estivale où pour afin de réduire le coût des associations nous allons mettre en place des dispositifs type régie qui seront pris en charge

par la Ville où nous avons donc un partenariat où le logement fait partie de la mission sur cette période donnée de Monsieur Tom BELHOMME mais peut-être que Robert VIVARES peut en présenter un peu plus s'il le souhaite. »

Monsieur VIVARES, Adjoint au Maire délégué à la culture « Oui bonsoir, je peux vous en donner un petit mot effectivement. Donc dans le cadre de cette programmation sur l'été on a souhaité s'adjoindre les compétences de Tom BELHOMME qui va accompagner l'ensemble des associations et des partenaires sur cette programmation et donc qui sera présent sur toutes les soirées donc normalement trois soirées par semaine et donc c'est la raison pour laquelle aussi il nous a semblé intéressant et important dans le cadre de la négociation de proposer cette convention. »

Monsieur CAUSSE « Tom BELHOMME c'est un régisseur ? »

Monsieur VIVARES « Non il aura une fonction de coordination sur, sur l'été mais je pense qu'on y reviendra peut-être, enfin je peux vous donner peut-être plus de détails, mais on reviendra davantage sur le dispositif je crois un petit peu plus tard puisqu'on vous présentera justement une convention qui est en rapport avec cette programmation d'été. »

Monsieur le Maire « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose de lever la séance. Prochaine séance le 14 avril pour le vote du budget. Vous partez pas sans signer sinon Frédéric ROYE va m'en vouloir. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 55.